

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 066-216602128-20240603-050_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Trois Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2024

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Bernardine SANCHEZ donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Hélène PILLARD donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Agnès BLED

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.050/2024

Budget de l'OMAC : fixation des tarifs

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de lister les tarifs des nouveaux produits promotionnels vendus au Cube et de voter les droits d'entrée concernant les animations organisées par la commune, conformément aux tableaux ci-dessous :

NOUVEAUX PRODUITS CULTURELS MIS A LA VENTE AU CUBE	
NOM DU PRODUIT	TARIF
Eventail «Jazz à Juhègues»	8€

MODIFICATION TARIF PRODUIT CULTUREL MIS A LA VENTE AU CUBE		
NOM DU PRODUIT	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Sac Je SHOP' à Torreilles	8€	10€

TARIFS DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES	
NOM DE LA MANIFESTATION	TARIF
MUSIQUES EN BALADE	
Concert du 18 octobre	10€
Concert du 19 octobre	10€
Concert du 20 octobre	10€
Pass trois soirées	25€
CONCERT DE NOËL	
Concert du 22 décembre	15€

.../...

Monsieur le maire précise que ces recettes ont été inscrites au budget annexe de l'OMAC et qu'elles seront perçues par la régie de recettes et d'avance de l'OMAC.

Le conseil municipal, Oüi l'exposé de monsieur le maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- DECIDE de compléter la grille tarifaire de l'OMAC des montants présentés ;
- AUTORISE monsieur le maire ou l' élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

*Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 05 JUIN 2024
Et publication du : 05 JUIN 2024*

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héloïse MONREAL